



# INFOMESNIL

Mensuel - N° 2019 – 02 Mercredi 6 février 2019

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00  
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

### Mise en place d'un distributeur de pain sur la commune

En février 2018, une enquête vous a été proposée dans l'Infomesnil afin de connaître vos attentes et vos besoins en vue de la mise en place d'un distributeur de pain sur le village.

Plus de 140 coupons réponses nous sont revenus avec des avis plutôt très favorables. Il est donc normal que des suites soit données.

Comme expliqué lors de la cérémonie des vœux du 11 janvier dernier, un distributeur de baguette de pain sera donc mis en place courant 1er semestre 2019.

Le budget d'une telle machine à l'achat est assez conséquent et de l'ordre de 10.000 à 16.000€ en fonction des options choisies. Cela représente un budget non négligeable et nous devons être certain de ne pas se tromper.

- Une location sur une période de 6 mois dans un premier temps nous permettra de s'assurer que le besoin est réel avant de s'engager dans un achat.

- L'emplacement serait au centre du village, place du terreau contre le mur de la bibliothèque, à proximité des sorties de l'école et du collège, ce qui est un emplacement « sécurisé » pour les piétons avec la possibilité de pouvoir stationner facilement.

- Nous précisons que ce distributeur est mis en place afin d'offrir un service aux personnes qui ne travaillent pas sur Mesnil et qui rentrent le soir sans avoir la possibilité d'avoir du pain frais. De même pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école, les habitants qui souhaitent un complément en cours de journée ou encore les gens de passage. L'appareil serait réapprovisionné plusieurs fois par jour (au minimum matin et soir) avec du pain frais par le boulanger retenu par la municipalité pour cette prestation.

- Même si chacun est libre de ses choix, il est demandé aux clients qui prennent le pain au boulanger de Palis lors de sa tournée quotidienne de ne pas changer leurs habitudes.

En effet, ce service à domicile est très apprécié, et nous remercions vivement le boulanger de Palis pour son passage quotidien auprès de nos habitants.

La mise en place de ce distributeur serait un complément de service à toute la population en plus de la tournée quotidienne du boulanger avec son camion.

Le boulanger vous propose également d'autres produits, alors que le distributeur ne fera que de la baguette traditionnelle.

Le souhait de la municipalité est de répondre à une demande des habitants qui n'ont pas accès au camion du boulanger et qui sont demandeurs d'un service de distribution à toute heure.

Nous espérons que ces 2 services complémentaires puissent cohabiter ensemble.

- Il se pose également la question à savoir si la machine serait la propriété de la mairie ou si un investisseur privé souhaite se l'approprier moyennant une convention de mise à disposition du domaine public pour l'emplacement de la machine. **Avis aux intéressés...**

D'autres informations dans le prochain infomesnil.

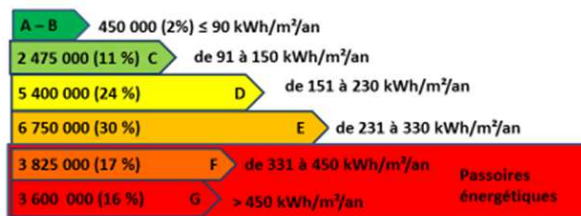
**Le maire, Michaël SIMON, et l'équipe municipale**

## Rénovation énergétique de l'habitat

Le secteur du bâtiment est le plus énergivore en France : il représente 45 % de la consommation énergétique finale.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réduction des consommations d'énergie du parc de logements existants est une priorité. Pour cela il est prévu de rénover 500 000 logements par an, ce qui aurait par ailleurs pour effet de réduire la précarité énergétique qui touche 12,5 millions de Français.

Répartition des 22,5 millions de logements du parc privé selon l'étiquette énergétique



Les 7,5 millions de logements qui consomment plus de 330 kWh par m<sup>2</sup> et par an, classes F et G sur l'étiquette énergie, devront faire l'objet d'une rénovation énergétique avant 2025. Dans l'Aube près de 100 000 logements sont concernés.

Pour accompagner les propriétaires en toute neutralité, le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) a mis en place, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est, une plateforme dédiée à la rénovation énergétique : RénovAube.

Cette plateforme se positionne comme tiers de confiance pour proposer une évaluation des logements énergivores et le montage financier correspondant aux travaux de rénovation à prévoir.

Elle accompagne les particuliers pour les rassurer et mettre en avant un meilleur confort de leur logement ainsi qu'une valorisation de leur patrimoine.

Elle mobilise les professionnels compétents dans le cadre de conventions de partenariat.

Ce nouveau service public proposé par le SDEA est dédié aux Auboisiens, hors Troyes Champagne Métropole, qui a mis en place parallèlement la plateforme Ecotoit.

Vous avez besoin d'informations, de conseils personnalisés et objectifs sur la rénovation énergétique de votre logement ?

Vous souhaitez être accompagné en toute neutralité, techniquement et administrativement, tout au long de votre projet de rénovation ?



03.25.83.26.13

Contactez RénovAube :



[renovaube@sde-aube.fr](mailto:renovaube@sde-aube.fr)



[renovaube.sde-aube.fr](http://renovaube.sde-aube.fr)

## Lieu Accueil Parent Enfant (LAPE)

Il existe à Marigny-le-Châtel un LAPE (dispositif de la caisse d'allocations familiales) qui est destiné à recevoir, sans inscription, des enfants de moins de 6 ans, accompagnés. C'est un espace de jeux libres et de parole pour les parents ou accompagnants où des personnes formées à l'écoute peuvent vous recevoir.

Si vous souhaitez découvrir ce lieu, qui peut être une aide précieuse dans votre mission de parents à des moments plus difficiles de l'éducation des enfants ou simplement pour partager de bons moments, contacter le Centre de Gestion de d'Animation de Marigny le Châtel (CGAM) au 03.51.19.00.10 [marigny.cgam@laposte.net](mailto:marigny.cgam@laposte.net)

Pour d'autres renseignements,

**Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, adjointe Mesnil Saint Loup 06.83.99.17.01**



## Repas des aînés – 10 mars 2019

Le repas des aînés, aura lieu à la sa salle polyvalente de Mesnil-Saint-Loup le 10 mars prochain.

### L'hiver est là... et la neige aussi... alors acceptons le

Devant l'épisode neigeux de la semaine dernière, nous avons été amenés à devoir gérer et saler en priorité les carrefours et les axes principaux. Nous avons 6 kilomètres de voiries sur le village et donc également 12 kilomètres de trottoirs et d'accotements.

J'ai discuté avec des habitants et reçu de nombreux appels et messages demandant de saler en priorité certains endroits. Souvent malheureusement avec un ton bien irrespectueux et un manque évident de politesse.

Nous ne sommes pas responsables des aléas météorologiques, et nous devons accepter cela.

Il n'est pas inconcevable de changer nos habitudes pour une ou deux journées et de se lever un plus tôt pour partir travailler en roulant un peu moins vite ou encore de participer et de saler et débayer devant chez soi.

Les élus et employés communaux savent ce qui doit être fait. Ils effectuent du bon travail avec le matériel dont ils disposent. Il est demandé en retour un minimum de respect.

La participation civique et la critique constructive étant préférables à l'observation passive.

**Le maire, Michaël SIMON**

### Appel aux pompiers - Destructions d'hyménoptères

Une note de service envoyée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours vient de parvenir à tous les Maires et Chefs de Corps de Sapeurs-Pompiers de l'Aube.

Je vous invite à prendre connaissance du document joint.

L'année 2018 n'a pas épargné notre commune à ce sujet ; effectivement ce sont 50 sorties effectuées par notre C.P.I. pour détruire plus de 70 nids de guêpes, frelons européens et asiatiques. Certains pompiers ont passé plus de 100 heures sur leur temps libre, sans parler des piqûres et des désagréments subis pour ces interventions.

**A noter que la grande majorité de ces destructions ont été réalisées dans un délai très bref (le jour même et au plus tard dans les 3 jours qui ont suivi la demande) alors que la moyenne départementale annonçait 12 à 13 jours d'attente.**

Après concertation entre M. le Maire et le Chef de Corps, il a été décidé de continuer à effectuer ces destructions de manière gratuite aussi longtemps qu'il nous sera possible de le faire avec l'accord du S.D.I.S. ; cela va engendrer la dotation de matériel et d'équipements encore plus performants afin d'être mieux protégés et d'être en adéquation avec les nouvelles normes environnementales imposées.

Il vous est donc demandé, à partir de ce jour, pour ce genre d'interventions, de ne plus composer le 18 ou le 112, mais de contacter soit la mairie(03.25.40.42.17)soit le Chef de Corps du C.P.I. de la commune(03.25.40.60.57).

Merci de bien vouloir prendre note et de respecter ces nouvelles directives.

**M. Francis LANERET, Chef du C.P.I. de Mesnil-Saint-Loup**

**M. Michaël SIMON, maire de Mesnil-Saint-Loup** valide ces propos et demande une nouvelle fois aux habitants d'avoir un minimum de compréhension vis-à-vis de nos sapeurs-pompiers volontaires et bénévoles qui effectuent un travail remarquable.

Voir page suivante le courrier du Colonel MARTY →





SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS



## Destruction d'hyménoptères

Depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers de l'Aube sont fortement sollicités durant la période estivale afin de répondre à des demandes de destructions d'hyménoptères. L'année 2018 restera hors norme puisque nous avons réalisé près de 9000 interventions contre 3 500 habituellement.

Il convient d'indiquer que, en dehors de toute notion de danger avéré et immédiat, ces opérations sont réalisées de manière différée, au moment le plus propice, soit le soir. À ce titre, elles sont considérées comme distinctes de l'urgence et de la nécessité publique et relèvent donc de prestations pouvant faire l'objet d'une participation aux frais des bénéficiaires.

Nous constatons que le surcroît d'activité a fortement pesé sur l'ensemble du département et le service en a subi les effets négatifs à plusieurs titres :

- Le centre de traitement de l'alerte saturé au détriment des demandes de secours urgents imposant un renfort d'opérateurs,
- Des moyens engagés sur ces missions obérant la couverture opérationnelle en secours à personne ou de lutte contre l'incendie,
- Un volontariat épuisé par ce surcroît d'activité auquel les sapeurs-pompiers volontaires ont consacré tout leur temps libre,
- Une accidentologie des sapeurs-pompiers en hausse avec des accidents dont l'issue aurait pu être dramatique,
- Un retour négatif des bénéficiaires jugeant les délais d'intervention trop long alors que dans bien des cas la destruction aurait pu être réalisée par le requérant lui-même.

Afin de réguler les sollicitations liées aux interventions ne relevant pas de l'urgence, à fortiori dans un segment d'activité sur lequel se portent des prestataires privés, le conseil d'administration du SDIS a validé le 4 décembre 2018 la mise en œuvre dès 2019 d'une participation aux frais auprès des bénéficiaires, après les avoir en premier lieu orientés vers des prestataires privés.

Pour l'année 2019, le forfait appliqué par la SDIS sera de 160 € pour une destruction d'un nid d'hyménoptères avec 2 hommes, 320 € pour une destruction avec 4 hommes (VTU + Échelle aérienne).

Le principe de gratuité serait néanmoins maintenu :

- Pour les bâtiments relevant des collectivités territoriales, ou de l'État, et sur la voie publique,
- Au profit des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires ayant conventionné avec le SDIS.

Pour ces interventions, la procédure habituelle d'alerte des personnels sera mise en œuvre par le CTA-CODIS.

**Pour ce qui concerne les corps communaux, cette décision ne s'oppose pas à la poursuite de la gratuité par les communes qui en sont dotées.** En effet, le maintien de ce principe peut se concevoir comme une mesure de valorisation de ces corps qui apportent un service de proximité supplémentaire auprès d'une population qui les finance à travers les impôts locaux.

Par conséquent, dès ce début d'année 2019, pour toute demande d'intervention non urgente par un de vos administrés, le CTA invitera le requérant à prendre contact avec la mairie.

  
Colonel Laurent MARTY



*Bibliothèque 4 bis place du terreau 10190 Mesnil St Loup*

*Mercredi 20 février 2019 à 16h00 (attention horaire avancé),  
Petits et grands, venez retrouver Sandra et Catherine, à la  
bibliothèque.*

*Nos conteuses partageront des histoires avec vous.*



*Les quelques enfants et mamans  
présents lors du conte des vacances de  
Noël ont dégusté un excellent goûter et  
sont repartis avec un Père Noël en  
chocolat. Nous espérons vous voir  
nombreux en février et que vous passerez  
quelques instants au chaud.*

*Renée, Gertrude, Jacqueline, Jacques, Marguerite, Marie-Reine, Odile et Bernadette*

### Objet trouvé

Trouvé une paire de lunettes de vue le 24 janvier 2019 grande rue à Mesnil-Saint-Loup.

### Service de garde

- **Médecin** : 15 (pour le nom du médecin de garde)- **Pharmacie** : 15 (pour obtenir la pharmacie de garde)  
- **Gendarmerie** : 17 (ou Estissac 03.25.40.40.11)- **Pompiers** : 18 ou 112

### Informations diverses

#### Paroisse

**Dimanche 10 février 2019** : Messe à 10h30 à Pâlis (messe en famille)

**Dimanche 17 février 2019** : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup

**Dimanche 24 février 2019** : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

**Dimanche 3 mars 2019** : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien

La paroisse

Diocèse  
de Troyes



# Bientôt un événement exceptionnel La marche de Pâques passe près de chez vous !

Cette année, tout au long de la nuit du **vendredi 19 avril** (vendredi saint) dessinant une boucle au départ de Pâlis, Mesnil, Faux et retour à Pâlis, aura lieu la 20<sup>ème</sup> marche de Pâques.

Cette marche spirituelle à l'initiative des jeunes catholiques de l'Aube, est **ouverte à tous**, et rassemblera près de 300 à 400 personnes.

Elle débutera à 21h pour se terminer à 7h30 du matin.

Chacun est cordialement invité à y participer et à se rendre utile pour le bon accueil des marcheurs.



Le service des collations vous sollicite pour renforcer son équipe qui distribuera des victuailles aux différentes étapes de la nuit dans les trois villages et pour offrir les denrées suivantes :

Nappes en rouleaux, sacs poubelles 100L, sucre en morceaux, thé et infusions en sachets, lait en briques, chocolat en poudre, tablettes de chocolat, café moulu, café soluble, jus de fruits, eau minérale en petites bouteilles, serviettes de table, brioches en sachet, quatre-quart. (Attention à la date de péremption)



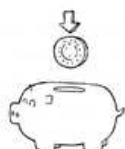
Ces dons en nature sont à déposer à la permanence qui se tiendra à cet effet, tous les vendredis entre le 8 février et le 15 mars, à la cuisine de la maison paroissiale de Mesnil Saint Loup, entre 17h30 et 19h.

A Faux, ils seront aussi collectés chez Brigitte Mercier au 37, rue Saint Martin.

A Dierrey Saint Pierre chez Mr Gatouillat au 03 25 40 48 99

A Dierrey Saint Julien : Mme Durupt Françoise au 03 25 40 40 40

Ils pourront être également apportés lors des messes du dimanche dans les différents villages.



Les dons en espèce sont les bienvenus et seront utilisés pour les achats de denrées périssables.

## Merci de ce que chacun fera pour la réussite de cet événement !

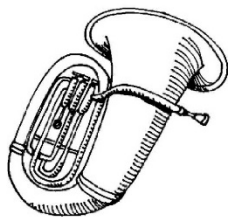
Pour tous renseignements, merci de contacter :

Mesnil Saint Loup : Mme Marie Françoise Bécard : au 06 84 49 96 16 - 03 25 40 46 88

**SAMEDI 2 MARS 2019**

**21 H salle polyvalente de MESNIL SAINT LOUP**

**CONCERT HARMONIE MUSIC EN OTHE**



L'harmonie Music' en Othe est une formation musicale active autour d'Estissac. Elle comporte une cinquantaine de musiciens et anime les salles et les églises d'une grande partie du pays d'Othe avec des concerts et des rencontres festives. Au programme figureront plusieurs genres musicaux permettant au public de découvrir la richesse des arrangements pour orchestre d'harmonie : musiques de films, classique et même des musiques de jeux vidéo !

ENTREE LIBRE

BUVETTE A L'ENTRACTE

Une bonne soirée, à deux pas de chez soi !

*Animation proposée par l'Association Culturelle de Mesnil Saint loup  
Des informations supplémentaires vous parviendront courant février*



**Vente huile de Noix**



**VENTE D'HUILE DE NOIX**

La nature faisant bien les choses, elle permet au noyer d'être présent sur nos terres et de donner des fruits en abondance.

La bouteille de 75 cl à chaud 17 euros

La bouteille de 75 cl à froid 19 euros

VENTE A LA

LAITERIE RTE DE FAUX

A LA VENTE D'ENDIVES

DELPHINE COQUILLE

DANIEL GAROULLAT

MICHEL VINCENT

L'huile issue de cette récolte sera vendue. L'argent perçu sera remis dans sa totalité à

**Opération ORANGE de Soeur Emmanuelle.**





**J.S.V.P.O  
PETANQUE**

**CONCOURS DE BELOTE**

**SAMEDI 23 FEVRIER**

**A LA SALLE D'ESTISSAC**

**INSCRIPTION 14 H DEBUT 15H**

**LOTS POUR TOUS 10€ PART JOUEUR**

**RESERVATION AVANT LE 20 FEVRIER**

**TEL : 06/48/12/97/73**

**BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

**Franck GENNERET de Mesnil-Saint-Loup**

### **Petites annonces**

Vends Peugeot 3008, Gris Métal foncé, 2L HDI 150 Chevaux Din.  
Finition Premium Pack. Modèle 2011, 127000 kms.  
Très bon état, économique, non-fumeur, pas d'animaux à l'intérieur,  
Garée toute l'année en sous-sol chauffé.  
ABS, Direction assistée, Clim auto, accoudoir central AV réfrigéré et AR avec trappe à skis,  
Fermeture centrale, affichage tête haute, radar recul.  
GPS, Ordinateur de bord, Régulateur et Limiteur de vitesse, Vitres électriques  
Coffre 3 positions, Siège passager, dossier tablette.  
Toit panoramique, ciel de toit en verre, avec store électriques.  
Jantes alu, Rétro électriques, antibrouillard.  
Otions :Grip Control / Attelage Peugeot / Roue de secours galette.  
Prix : 8300 euros.



**S'adresser à Benoit Bécard**  
**16, Rue Neuve - 10190 Mesnil-Saint-Loup - tél : 06.87.36.78.97 ou 03.25.40.46.88**

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 6 mars 2019 \*\***

